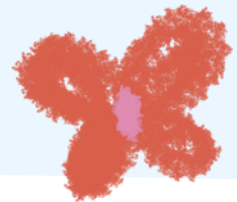


Mairie d'Attiches



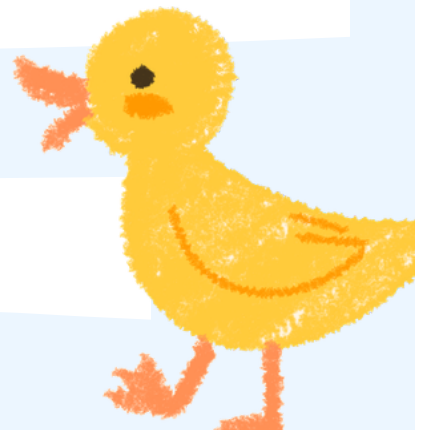
Projet éducatif



rédigé le 27 juin 2026

Contact : periscolaire@attiches.com

2026-2032



Préambule

L'accueil de loisirs périscolaire est un service qui répond à des besoins importants et nombreux pour les parents : besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants mais aussi à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. L'aider à se construire est une priorité. Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères en garantissant une sécurité physique, affective, morale et psychologique et, en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la commune.

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs périscolaire constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Contexte

La commune d'Attiches est l'organisatrice de l'accueil périscolaire et déclare la structure auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et auprès de la CAF pour les garderies.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés aux écoles "La fontenelle" et "Jules Ferry" sont accueillis à la restauration scolaire, rue du moulin et la maison de l'enfance, avenue des Lilas.

L'accueil périscolaire est composé de 3 pièces, d'un hall et de toilettes. L'espace extérieur est la cour intérieure de l'école "La fontenelle".

Les enfants de maternelle et de l'élémentaire sont mélangés entre eux. Les animateurs et la responsable effectuent un roulement quotidien dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Les principes du projet éducatif

Le projet éducatif est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les objectifs et les priorités éducatives pour les années à venir, afin de proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants et de leurs besoins.

Un projet éducatif permet de préciser le cadre d'intervention de la collectivité, les intentions des élus, les moyens afférents, les modalités d'évaluation.

Le Projet Educatif est l'outil structurant d'une politique de l'enfance. Cette démarche de développement répond au double besoin des familles d'un accueil de qualité des enfants, dans un cadre sécurisé.

L'objectif est de proposer une organisation de leurs temps périscolaires, suivant les valeurs et principes définis, en complémentarité des apprentissages scolaires.

La mission éducative, dont le Projet Educatif constitue l'une des expressions, est une responsabilité partagée entre l'Etat, la collectivité, les enseignants, les associations, les familles.

Elle s'exerce dans des temps et des espaces différents qu'il est nécessaire de mettre en cohérence, dans un souci de continuité éducative, en développant un partenariat élargi et renforcé avec tous les acteurs du niveau local et intercommunal.

L'action socio-éducative que la commune souhaite développer au travers du temps périscolaire, des lieux et espaces d'accueil s'appuiera sur les orientations définies dans la partie « orientations éducatives », que les équipes ont pour mission de développer.

Le Projet Educatif est le cadre général de la politique éducative de la commune.

De fait, le projet pédagogique de l'accueil périscolaire devra être en cohérence avec ce dernier.

La durée du projet

La durée du projet éducatif est de 2026 à 2032, soit jusqu'à la fin du mandat électif.

Les valeurs et objectifs éducatifs

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique, morale et affective

- ✓ Evoluer dans un milieu adapté : mise en place d'un système relationnel chaleureux, d'un lieu de vie agréable et adapté qui va favoriser le bien-être de l'enfant :
- ✓ Etablir des relations de confiance entre enfants, parents et animateurs propres à maintenir la sécurité affective (confiance, vigilance, respect, chaleur)
- ✓ Prendre en compte dans l'organisation de la vie collective et lors des pratiques d'activités diverses notamment physiques et sportives les besoins psychologiques et physiologiques des enfants
- ✓ Proposer des activités variées (culturelles, manuelles, physiques, sportives...) : l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.

2. DEVELOPPER L'AUTONOMIE

- ✓ Permettre aux enfants de faire des choix et les positionner comme acteurs de leurs temps de loisirs en proposant des activités variées, différents espaces de jeux ou de temps calmes, adaptés aux différents âges et besoins :
- ✓ Aménager différents espaces où les enfants peuvent avoir des repères et évoluent de manière autonome.

3. SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER L'ECOCITOYENNETE

- ✓ Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement :
- ✓ Sensibiliser et mettre en valeur notre environnement quotidien aux enfants
- ✓ Sensibiliser au recyclage des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Permettre aux enfants d'acquérir des gestes et réflexes simples pour vivre au quotidien en ayant une attention particulière à la préservation de l'environnement

Les modalités de participation des mineurs

Pour qu'un enfant puisse bénéficier de l'un des temps périscolaires, il doit impérativement avoir un dossier My Perischool complet au préalable. En effet, tout temps périscolaire est facturé via ce portail famille. La restauration scolaire et l'étude surveillée sont soumises à des réservations. Pour la restauration scolaire, il s'agit de réserver jusqu'à la veille 11h, le mardi pour le mercredi et le vendredi pour le lundi. Quant à l'étude, il faut réserver deux semaines avant.

Les temps périscolaires accueillent tout enfant scolarisé dans l'une des écoles attichoises, de 2 à 12 ans.

Tout enfant se doit de respecter la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) devra obligatoirement être signalé par écrit au secrétariat de la Mairie. Suivant les cas, la commune, après concertation avec le personnel du restaurant scolaire, pourra refuser ou accepter l'inscription de l'enfant au service. En cas d'accueil de l'enfant avec un PAI (projet d'accueil individualisé) sera rédigé par un médecin. Il est important de le signaler sur l'application My Perischool et de se mettre en relation avec les Directrices des écoles et la Responsable des services périscolaire sur l'adresse mail suivante : periscolaire@attiches.com afin d'obtenir l'accord pour la prise en charge du personnel.

Au cas où l'enfant serait tenu de se conformer à un traitement médical, le représentant légal s'engage à en informer immédiatement la Responsable du service périscolaire et à lui fournir copie de l'ordonnance délivrée par le médecin. Pour la cantine, cela n'ouvrira pas droit à la fourniture d'un repas de substitution.

Le fonctionnement général

LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES

Pour les différents temps périscolaires, les activités sont réfléchies en amont par l'animateur en fonction des locaux utilisés, du matériel disponible et de la météo. Sur les temps de garderie, les temps de jeux de société, de lecture ou d'activités manuelles sont priorités. En ce qui concerne le midi, les activités extérieurs comme les petits jeux ou activités sportives sont favorisées.

Les activités sont proposées à l'ensemble des enfants mais les enfants y participent selon leur envie ou leur inscription réalisée une semaine en amont avec les activités définies.

Pour les activités sportives, celles-ci sont faites dans un cadre défini, un endroit déterminé par des plots et les enfants sont reconnaissables à l'aide de chasuble ou par le fait qu'ils soient dans la zone définie. Au début de l'activité, les enfants inscrits sont appelés afin de pouvoir commencer avec l'effectif requis et déterminé. Le matériel sportif est rangé dans les locaux et armoires périscolaires.

Ces activités gratuites sont proposées par la responsable et les animateurs.

Les activités sportives proposées ne présentent pas de risques spécifiques : ont une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer ; sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ; sa pratique n'est pas intensive ; elles sont accessibles à l'ensemble des membres du groupe ; elles sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques et ne sont pas obligatoires.

Ces activités sont encadrées par tous les membres de l'équipe pédagogique, sans qualification sportive particulière. La Commune et la responsable de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs. Elles organisent l'activité dans le respect des réglementations et normes applicables. Le nombre de places est limité en fonction de l'activité proposée mais nous veillons à ce que les enfants participent chacun à leur tour.

LES TEMPS DE REPOS ET D'ACTIVITES

Dans le cadre des temps périscolaires, l'organisation de la journée est pensée de manière à assurer un équilibre entre les temps d'activités et les temps de repos, afin de respecter le rythme et les besoins des enfants. Cette organisation permet des moments favorables à leur développement, à leur bien-être et à leur épanouissement. Les activités proposées, qu'elles soient sportives, culturelles, créatives ou ludiques, sont réparties de façon harmonieuse pour favoriser l'épanouissement, la découverte et la socialisation. Les activités proposées sont variées et adaptées à l'âge des participants : activités sportives, ateliers créatifs, jeux de coopération, découvertes culturelles ou encore projets collectifs. Elles permettent aux enfants de développer leur autonomie, leur créativité, leur confiance en eux ainsi que leurs compétences relationnelles dans un cadre ludique et bienveillant. Parallèlement, des temps calmes et des espaces de détente sont aménagés afin de permettre aux enfants de se reposer, de récupérer après les temps scolaires et de gérer leur niveau d'attention et de fatigue. Les enfants ont ainsi la possibilité de choisir entre une participation active aux activités proposées ou un temps plus reposant selon leurs besoins et leur état de fatigue

Toutefois, les temps périscolaires ne doivent pas être perçus comme une succession continue d'activités. Après une journée de classe, les enfants ont également besoin de moments de récupération et de détente. C'est pourquoi des temps calmes sont intégrés à l'organisation quotidienne. Ces moments peuvent prendre différentes formes : lecture, jeux de société, dessin, écoute musicale, espaces de discussion ou simplement temps libres permettant à chacun de se ressourcer à son rythme. Lors de la pause méridienne, pour les enfants faisant la sieste, des temps de yoga, de méditation, de contes, de lecture sont proposés une fois le repas fini.

Cette alternance entre temps dynamiques et temps calmes favorise l'équilibre de l'enfant, prévient la fatigue et contribue à instaurer un climat serein au sein de la structure. L'équipe d'animation veille à observer les besoins des enfants afin d'adapter les propositions et de garantir une prise en compte individuelle de chacun. Cette démarche permet de créer un environnement sécurisant, respectueux du rythme de tous et propice au vivre-ensemble. Ainsi, la répartition réfléchie des temps d'activités et de repos participe pleinement à la qualité de l'accueil périscolaire et à la réussite du projet éducatif.

L'équipe

L'équipe est gérée par une responsable périscolaire diplômée d'une équivalence BAFD. L'équipe se compose de 11 personnes. Tous sont répartis sur les divers temps mais ne sont pas présents sur l'ensemble de ceux-ci.

Toute personne de l'équipe se doit de respecter la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. À ce titre, la réglementation permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieure à 20% de l'effectif minimum requis ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour les accueils périscolaires, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- 1 animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans

L'équipe est répartie de la façon suivante :

Garderie du matin : 3 personnes diplômées

Garderie du soir : 2 personnes diplômées + 1 personne stagiaire

Etude surveillée : 3 personnes non-diplômées

Restauration scolaire maternelle : 2 personnes diplômées, 1 personne stagiaire, 1 personne non-diplômée

Restauration scolaire élémentaire : 2 personnes non diplômées, 1 personne diplômée

L'évaluation de l'accueil

Les objectifs sont évalués selon des critères quantitatifs et qualitatifs, suivants :

Observer et évaluer :

- Les relations entre enfants, parents-animateurs, animateurs-enfants et entre animateurs.
- L'enfant, les activités et les animateurs lors des temps de jeux.
- L'esprit de groupe que véhicule chaque enfant à travers les activités de la vie quotidienne.
- Le sens du respect des animateurs auprès des enfants et inversement.
- La créativité de chaque enfant.
- L'environnement des enfants afin d'en mesurer le degré de sécurité physique et affective.
- Si les besoins et le rythme de l'enfant sont respectés
- Le niveau d'autonomie et de responsabilité des enfants.

N.B : cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées lors des différents temps.

Au cours de l'année, chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les nouveaux objectifs de l'année.

Accueil d'un enfant en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs extra et périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques, et des objectifs du projet éducatif territorial porté par la commune.

L'accueil personnalisé :

L'accueil d'un enfant en situation de handicap doit passer par un premier entretien avec la famille pour une meilleure connaissance de l'enfant, puis les professionnels les accompagnant au quotidien. Il est alors établi un protocole d'accueil individualisé pour l'enfant, précisant l'organisation relative à son temps de présence.

Différents points sont abordés :

- La situation du handicap
- Les points de vigilance
- Les craintes et les attitudes du jeune
- Ses centres d'intérêts
- Les stratégies à mettre en place afin que le jeune soit pleinement intégré au groupe

Il peut être proposé à la famille des temps d'adaptation et d'observation de quelques heures qui permettront de définir l'accompagnement nécessaire.

Les moyens

LES MOYENS HUMAINS

Les personnels des accueils périscolaires

L'organisation de l'accueil périscolaire fait appel aux compétences de personnels titulaires et contractuels spécialisés dans la prise en charge des enfants, issus des métiers de l'animation. La qualité de l'encadrement est la garantie de la confiance offerte par les enseignants et les familles, usagers du service, et assure à l'enfant, l'assurance d'une prise en charge sécurisée.

La coordinatrice périscolaire

Garante du projet éducatif, elle élabore avec son équipe, le projet pédagogique de l'accueil périscolaire qui sera validé par la commission Vie scolaire, enfance, jeunesse. Elle est la garante, avec son équipe, de la sécurité affective et morale des enfants. Elle gère les fonctionnements et en assume la responsabilité, l'organisation administrative et technique. Elle gère les équipes, tant sur le plan technique que relationnel, en toute objectivité. Elle rend des comptes réguliers à l'adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, au Maire ainsi qu'à la commission Vie scolaire, enfance, jeunesse. Elle supervise les liaisons entre le temps scolaire et le temps périscolaire, participe au conseil d'école et s'associe aux enseignants pour apporter toutes les informations utiles aux familles sur les conditions de mise en œuvre de la cohérence éducative. Elle gère, en lien avec l'adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, les relations avec les différents partenaires institutionnels, le suivi des obligations contractuelles de la CAF, les déclarations dans le cadre des agréments des accueils de loisirs avec la SDJES.

Les animateurs

Les animateurs sont porteurs de leurs projets d'animation sous l'autorité de la coordinatrice périscolaire. Ils encadrent les différents temps de la vie quotidienne et assurent le lien avec les familles. Leur implication s'inscrit dans le respect des orientations prioritaires du projet pédagogique auquel ils ont contribué.

Le personnel administratif et d'entretien

Aucun établissement ne peut fonctionner sans la participation active des personnels administratifs, techniques (agents d'entretien, service technique, agents administratifs). Elles doivent être présentées et valorisées auprès des enfants. Il appartient à tous de faciliter leur travail, tant sur la transmission des informations que dans la considération et le respect de leurs missions.

MOYENS FINANCIERS ET LOGISTIQUES

Le service périscolaire bénéficie de la mise à disposition de tous les équipements et matériels nécessaires à leurs actions. Un budget est alloué pour assurer le fonctionnement du service (fonctionnement est investissment).

Dispositifs contractuels

L'accueil périscolaire est assuré avec la participation de la Caisses d'Allocations Familiales.